

Service émetteur :

Direction de la Stratégie Régionale en Santé
Direction Adjointe Qualité et Pilotage
Département Qualité et Droits des Usagers

Rennes, le 17/10/2024

La Directrice générale
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne

à

Madame la Directrice
Résidence Plaisance
2 rue Stéphane FAYE
56890 SAINT AVÉ

Objet : Inspection de l'EHPAD « Résidence Plaisance » - SAINT-AVÉ

P.J. : deux tableaux

Lettre recommandée avec accusé de réception n° :2C 181 905 4569 0

Madame la Directrice,

Comme suite à mon courrier en date du 30/07/2024 et dans le cadre des dispositions des articles L121-1 et L122-1 du code des relations entre le public et l'administration, vous n'avez pas formulé d'observations sur les prescriptions envisagées à l'issue de l'inspection de l'EHPAD « Résidence Plaisance » - SAINT-AVÉ réalisée au mois de juin 2024.

En conséquence je vous notifie les décisions formulées dans le tableau 1 ci-joint afin de vous amener à corriger les dysfonctionnements constatés.

Par ailleurs, afin d'améliorer l'organisation et le fonctionnement de votre établissement, je vous invite aussi à suivre les recommandations formulées dans le tableau 2 ci-joint.

Le niveau global d'exposition de votre établissement, au regard du risque de dysfonctionnements relatifs à la prise en charge médicamenteuse, est maintenu en « **faible** ».

Je vous demande également de retourner à la DD ARS 56 (32, boulevard de la résistance, CS 72283, à VANNES – 56000) les éléments de preuve de la réalisation des mesures dans le respect des délais indiqués (qui courrent à compter de la date de réception du présent courrier de notification).

Un recours contentieux peut être exercé contre ces prescriptions auprès du Tribunal administratif de RENNES, 3 contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES CEDEX – dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de ce courrier.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice, à l'assurance de ma considération distinguée.

P/La Directrice générale
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne

Le Directeur adjoint Qualité et pilotage

Ludovic ALAUX

L'ARS Bretagne procède à un traitement de vos données personnelles pour la gestion et le suivi de votre activité. Vos données sont conservées 10 ans et sont uniquement destinés à l'ARS Bretagne. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits Informatique et Libertés, contactez le Délégué à la Protection des Données de l'ARS par mail : ARS-BRETAGNE-CIL@ars.sante.fr ou par voie postale.

6 place des Colombes
CS 14253
35000 Rennes Cedex
Tél : 02.90.08.80.00
www.ars.bretagne.sante.fr

